

## SAINT-MAURICE-DE-SATONNAY

# Les Grenouillats



© V.Sala

### PROFIL PARCOURS

Distance **17,6 KM**

Durée **4 H 25** | Niveau **DIFFICILE**

Dénivelé **288 M**

Ambiance **AU FIL DE L'EAU  
FORÊT  
PATRIMOINE**

### DÉPART **SAINT-MAURICE-DE-SATONNAY ÉTANG DES JAUDIÈRES**

Localisation GPS : 46.24233, 4.74894 | Alt. 222 m

Lavoirs à Champagne et à Satonnay, étang à Collonges, cours d'eau de la Mouge, de l'Isérable : ce circuit surprend par ses nombreux points d'eau en plein cœur d'un territoire calcaire. Nul besoin de tendre l'oreille pour entendre les chants des grenouilles et crapauds, rivalisant de vocalises à la belle saison.

### À VOIR EN CHEMIN

- Étang des Jaudières
- Pavillon de chasse de Lamartine
- Eglise Saint-Antoine à Laizé
- Lavoir de Belange
- Château de Satonnay
- Four banal et lavoir à Satonnay
- Lavoir et église de Saint-Maurice-de-Satonnay

### APPELLATIONS VINS DE BOURGOGNE

Bourgogne, Bourgogne aligoté, Coteaux Bourguignons, Crémant de Bourgogne, Mâcon, Mâcon-Péronne, Mâcon-Villages

### PÉRIODE IDÉALE

Printemps, été, automne

### POINT DE VIGILANCE

Attention au passage sur la RD 82 au niveau de Méplan.  
Risque de passages boueux en hiver.

### CONSEILS AUX RANDONNEURS

N'oubliez pas que l'espace est partagé par tous : agriculteurs, forestiers, chasseurs, promeneurs, vététistes, cavaliers.

N'effrayez pas les troupeaux, tenez vos chiens en laisse.

Équipez-vous de chaussures de marche et de vêtements appropriés aux conditions climatiques.

Respectez les cultures et les propriétés privées. Ne sortez pas des sentiers balisés.

Certains secteurs peuvent faire l'objet de réglementations environnementales particulières (sites classés, arrêté de protection de biotope, zone Natura 2000).

Ne laissez aucun débris dans la nature.

### SECTEUR VITICOLE

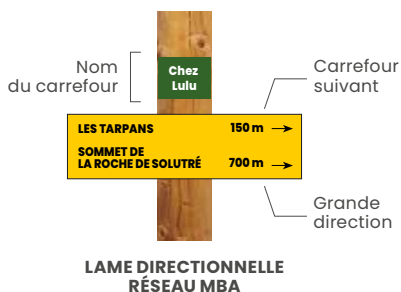
Vous allez entrer dans un environnement viticole privilégié, où des hommes travaillent ici tous les jours. Des traitements pour prévenir les maladies sont appliqués principalement d'avril à juillet.

Dans la mesure du possible, ces traitements sont réalisés en dehors des heures de forte fréquentation, mais les contraintes

météorologiques peuvent parfois obliger à déroger à cette règle. Si tel est le cas au moment de votre promenade, tenez-vous éloignés de la parcelle, le vigneron sera vigilant à ne pas vous exposer.

D'une manière générale, ne pénétrez pas dans les parcelles et sur la plupart des chemins de vignes non balisés, qui sont des

propriétés privées. Ne vous garez pas sur les pourtours et accès aux parcelles, les vigneron étant susceptibles de devoir y travailler à tout moment et de passer avec des engins agricoles.



Balilage itinéraire

Balilage GR\*\*

Balilage GRP\*\*\*



Continuité



Mauvaise direction



Changement de direction

Entre les poteaux les itinéraires sont balisés en jaune (marquage par peinture ou autocollant). Les sentiers d'interprétation peuvent avoir un balisage particulier complémentaire.

\*GR® : Grande Randonnée

\*\*GRP® : Grande Randonnée de Pays



- Point de vue, belvédère
- Croix, église, chapelle
- Patrimoine bâti et vernaculaire
- Curiosité
- Patrimoine naturel
- Musée
- Camping
- Table de pique-nique
- Toilettes
- Réseau MBA
- Voie verte / bleue
- GRP
- GR76
- Carrefour
- Office de Tourisme
- Départ randonnée
- Parking
- Ligne électrique

**PROFIL PARCOURS**

Distance **17,6 KM** | Dénivelé **288 M**

# Les Grenouillats

